

INSERTIONS.

Mise au concours.

La place de secrétaire de l'Instructeur en chef de l'artillerie, M. le colonel fédéral Hammer, devenue vacante par suite de démission, est mise au concours. Elle comporte un traitement annuel de fr. 1600 à 1800.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de se présenter pour remplir cette place, doivent adresser leurs offres de services par écrit jusqu'au 31 mai courant, à la chancellerie militaire soussignée, en y joignant leurs certificats de capacité. La connaissance des langues française et allemande est indispensable.

Berne, le 19 mai 1866.

La Chancellerie militaire fédérale.

Mise au concours.

La place de professeur adjoint pour les exercices de construction, arpentage et dessin de plans, section du génie civil à l'Ecole polytechnique, est vacante par suite de démission.

Les postulants ont à adresser, par écrit, leurs offres de services, accompagnées de certificats, au Président du Conseil d'Ecole, M. C. Kappeler, qui fournira les renseignements sur les conditions de la place et le traitement.

Zurich, le 23 mai 1866.

Par ordre du Conseil d'Ecole suisse,

Le Secrétaire :

Prof. STOCKER.

Publication.

Par dépêche du 7 courant, le Consul suisse à *Rotterdam* a informé le Conseil fédéral que le *choléra* s'y est déclaré, et que les émigrants venant de ou par la *Hollande* à *Liverpool* ne sont pas reçus dans cette dernière ville, mesure qui a été annoncée tant par le Consul anglais à *Rotterdam* que par le Consul suisse à *Liverpool*.

Des émigrants venant de la *Hollande* ont apporté le *choléra* dans cette ville où il s'est propagé.

Les personnes qui ont l'intention d'émigrer pour l'*Amérique* sont en conséquence averties de ne pas prendre la voie de la *Hollande*.

Berne, le 9 mai 1866.

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

La place, vacante par suite de décès, de professeur pour la *géométrie descriptive* à l'*Ecole polytechnique suisse*, est mise au concours, à teneur du règlement.

Les postulants ont à envoyer leurs offres, accompagnées de certificats, diplômes ou travaux scientifiques, ainsi que d'un curriculum vitæ, d'ici à la fin de juin prochain, à M. C. Kappeler, président du Conseil d'Ecole suisse à *Zurich*, qui donnera les renseignements désirés sur les conditions et le traitement attachés à cette place.

Zurich, le 5 mai 1866.

Au nom du Conseil d'Ecole suisse,
Le Secrétaire: Prof. STOCKER.

Mise au concours.

La place d'adjoint à l'atelier de réparations à *Thoune*, avec un appointement annuel de fr. 2000, est de nouveau mise au concours.

Les citoyens suisses disposés à s'offrir pour cet emploi ont à présenter leurs offres, accompagnées de certificats de capacité, jusqu'au 31 mai 1866, à la Chancellerie soussignée.

Les postulants auront en outre à subir un examen.

Berne, le 1^{er} mai 1866.

La Chancellerie militaire fédérale.

ARRÊTÉ

du

Département militaire fédéral concernant la vente de
l'Atlas topographique fédéral.

1. Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral suisse du 11 avril 1866, le prix de vente de l'Atlas topographique fédéral a été fixé à la somme de fr. 50.

2. Le prix de chaque feuille séparée est le suivant:

Feuille N°	1	fr.	1
" "	2	"	1.
" "	3	"	2.
" "	4	"	2.
" "	5	"	1.
" "	6	"	1.
" "	7	"	2.
" "	8	"	3.
" "	9	"	3.
" "	10	"	1.
" "	11	"	2.
" "	12	"	3.
" "	13	"	3.
" "	14	"	3.
" "	15	"	2.
" "	16	"	2.
" "	17	"	3.
" "	18	"	3.
" "	19	"	2.
" "	20	"	2.
" "	21	"	1.
" "	22	"	2.
" "	23	"	2.
" "	24	"	2.
" "	25	"	1.

3. L'Atlas entier, ou les feuilles séparées, peuvent être obtenus aux prix ci-dessus auprès du Commissariat fédéral des guerres.

4. Les arrêtés antérieurs, n'accordant la vente à prix réduit qu'à de certaines catégories d'officiers et aux seuls établissements supérieurs d'instruction, sont abrogés.

Berne, le 24 avril 1866.

Le Chef du Département militaire fédéral:
C. FORNEROD.

Publication.

Le Consulat suisse au *Hâvre* a dernièrement exposé au Conseil fédéral qu'il serait dans l'intérêt de l'émigration suisse de passer des contrats avec les expéditeurs d'émigrants au *Hâvre* *directement*, au lieu de recourir à l'intermédiaire d'Agences et de leurs sous-agents en Suisse, dont chacun entend toucher sa provision.

Des essais ont depuis lors été faits dans ce sens : le Consul a envoyé des accords en blanc avec la signature de la maison *Wood et Bielefeldt* à des autorités et à des particuliers suisses qui avaient demandé des conseils dans l'intérêt de compatriotes émigrants. Moyennant ces accords et en se conformant aux instructions qui y étaient jointes, les porteurs ont été admis sur les chemins de fer français aux mêmes avantages que ceux dont jouissent les Agences d'émigration.

Le Conseil fédéral ayant reconnu l'opportunité de cette initiative du Consulat au *Hâvre*, dans l'intérêt des Suisses émigrants, a décidé de la porter à la connaissance du public.

Pour les indications relatives aux prix de passage et de chemins de fer, etc. on peut s'adresser par lettres *affranchies* à M. le Consul *Wanner* au *Hâvre* Berne, le 7 mai 1866.

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, *franco de port*, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

Facteur de banlieue à Chêne-Bourgeois (Genève). Traitement annuel fr. 780. S'adresser, d'ici au 3 juin 1866, à la direction des postes à Genève.

1) *Télégraphiste* au bureau de Glaris. Traitement annuel fr. 1800, plus fr. 450 pour un aide et provision pour le transport des dépêches. S'adresser, d'ici au 28 mai 1866, à l'Inspection des télégraphes à St. Gall.

3) *Conducteur* de l'arrondissement postal de Zurich. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 28 mai 1866, à la Direction des postes à Zurich.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.05.1866
Date	
Data	
Seite	893-896
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 177

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.